



La Banque Laurentienne du Canada annonce la clôture d'un placement de reçus de souscription par voie de prise ferme

20 juillet 2016

/NE PAS DISTRIBUER SUR LES FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS/

MONTRÉAL, le 20 juill. 2016 /CNW Telbec/ - La Banque Laurentienne du Canada (TSX : LB) (la « **Banque Laurentienne** » ou la « **Banque** ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait mené à bien son placement de reçus de souscription (les « **reçus de souscription** ») par voie de prise ferme annoncé précédemment (le « **placement** »).

Le 29 juin, la Banque a conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes (les « **preneurs fermes** ») dirigé par Valeurs Mobilières TD inc. aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par voie de prise ferme, auprès de la Banque Laurentienne, 2 824 000 reçus de souscription au prix de 47,85 \$ le reçu de souscription. En date de la clôture, les preneurs fermes ont exercé intégralement leur option de surallocation pour acquérir 423 600 reçus de souscription additionnels, de sorte qu'un total de 3 247 600 reçus de souscription ont été émis pour un produit brut total de 155 397 660 \$.

Le produit du placement sera affecté au financement d'une partie du prix d'achat de l'acquisition des activités canadiennes de financement d'équipement et de financement corporatif de CIT Group Inc., qui représentent un portefeuille d'environ 1 milliard \$ (l'« **acquisition** »). La clôture de l'acquisition devrait avoir lieu au cours du dernier trimestre de l'exercice 2016.

Chaque reçu de souscription confèrera au porteur le droit de recevoir une action ordinaire (une « **action ordinaire** ») de la Banque ainsi qu'un montant par reçu de souscription correspondant au montant qui aurait été déclaré à titre de dividendes sur les actions ordinaires pouvant être émises à l'échange de ce reçu de souscription. Le produit tiré du placement, déduction faite de 50 % de la rémunération des preneurs fermes payable à la date de clôture du placement, sera entiercé jusqu'à la clôture de l'acquisition. Si la clôture de l'acquisition a lieu au plus tard le 15 décembre 2016, le produit entiercé tiré du placement des reçus de souscription sera libéré et remis à la Banque, qui l'affectera au paiement d'une partie du prix d'achat de l'acquisition. Si la clôture de l'acquisition n'a pas lieu au plus tard le 15 décembre 2016 ou que l'acquisition est annulée à une date antérieure, le produit brut et les intérêts gagnés sur le produit entiercé seront versés aux porteurs des reçus de souscription en proportion de leurs droits respectifs.

Les reçus de souscription commenceront à être négociés à la Bourse de Toronto le 20 juillet 2016 sous le symbole « LB.R ».

Les reçus de souscription ont été offerts à la vente au public dans chaque province du Canada conformément à un prospectus simplifié daté du 13 juillet 2016, qui a été déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens dans toutes les provinces du Canada. Les investisseurs devraient lire le prospectus simplifié avant de prendre une décision de placement. La description des reçus de souscription figurant ci-dessus est présentée entièrement sous réserve de la convention relative aux reçus de souscription et du sommaire de celle-ci contenu dans le prospectus simplifié.

Les titres offerts n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis (la « **Loi de 1933** »), en sa version modifiée, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'une telle inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Le présent



communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres mentionnés ci-dessus. Le placement ou la vente des titres ne doit pas intervenir dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne est une institution bancaire dont les activités s'étendent à la grandeur du Canada. La Banque sert un million et demi de clients partout au pays. Elle emploie plus de 3 600 personnes dont le talent et le dévouement font d'elle un joueur solide dans plusieurs segments de marché. La Banque gère un actif au bilan de plus de 41 milliards \$, de même que des actifs administrés de 42 milliards \$.

La Banque Laurentienne se démarque par l'excellence et la simplicité de ses services. La Banque répond aux besoins des particuliers par l'intermédiaire de son réseau de succursales. Elle jouit également d'une solide réputation auprès des petites et moyennes entreprises et des promoteurs immobiliers, grâce à ses équipes spécialisées situées partout au Canada, notamment en Ontario, au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un leader canadien dans la fourniture de produits et services bancaires et d'investissements aux conseillers financiers et aux courtiers, tandis que l'expertise et l'efficacité des services de courtage de plein exercice de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à la grandeur du pays.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Dans le présent document et dans les autres documents déposés auprès des autorités de réglementation canadiennes ou ses autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs comportent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans le présent document sont destinés à aider les porteurs de titres de la Banque et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

Parmi les énoncés prospectifs expressément formulés dans le présent document figurent notamment des énoncés relatifs à la réalisation et à la clôture de l'acquisition décrite dans les présentes. La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs.

En ce qui concerne l'acquisition proposée, la Banque met également les lecteurs en garde en ce qui concerne les facteurs suivants : le non-respect des conditions de la convention d'acquisition et le défaut d'obtenir les approbations réglementaires ou d'autres approbations. De plus, les facteurs significatifs pourraient également comprendre : l'évolution de la conjoncture des marchés financiers, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les



niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois, de la réglementation et de la concurrence, la modification des notes de crédit, la rareté des ressources humaines, les avancées technologiques, la capacité de réaliser les avantages attendus de l'achat d'un portefeuille de prêts à l'investissement et la réaction des clients du vendeur à l'égard de l'opération ainsi que la capacité de la Banque d'exécuter son plan de transformation.

Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, veuillez également consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport de gestion inclus dans le rapport annuel de la Banque et les autres documents publics disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation en valeurs mobilières l'exige.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus de renseignements: Hélène Soulard, Vice-présidente adjointe, Communications, Banque Laurentienne, Bureau : 514 284-4500, poste 8232, Cellulaire : 514 926-3295, helene.soulard@banquelaurentienne.ca